**Avec le soutien de :**

 **Appel à projets : Résidence de création artistique à Berlin – Domaine : Photographie (Date limite de l’envoi des dossiers : 14 Novembre 2016)**

**✧ Objectif de la résidence:**

Le thème est libre.

L’objectif de la résidence est de permettre à l’artiste photographe de s’accorder un temps de réflexion sur son travail.

Le projet que l’artiste va développer dans le cadre de la résidence doit s’inscrire dans la continuité de sa recherche artistique en prenant en compte Berlin comme cadre géographique de création.  
Le résultat de la résidence sera exposé dans l’espace « Galerie » Fotofabrik Bln Bxl fin 2017 ou dans le courant de l’année 2018.

**✧ Cadre de la résidence:**

"Fotofabrik Bln‐Bxl" est une galerie photo avec événements connexes mise sur pied par Annabel Werbrouck & Fabrice Havenne, tout deux de nationalité belge, à **Berlin**.

Depuis mars 2016, **Fotofabrik Bln Bxl** a pris ses quartiers à Berlin ‐ Neukölln, au rez‐de‐chaussée du nr. 30 de la Weisestrasse. Le lieu comprend une [galerie d’une surface de 50 m2](https://www.facebook.com/1457712241127796/photos/?tab=album&album_id=1825558944343122), un appartement de 80 m2 – où vivent Annabel Werbrouck & Fabrice Havenne – et un [studio de 35 m2](https://www.facebook.com/1457712241127796/photos/?tab=album&album_id=1825563107676039) à destination des résidences.

**✧ Durée de la résidence:**

La résidence sera d’une durée de 2 mois maximum - les résidences étant réparties sur l’année 2017, de février à juillet.

**✧ Conditions :**

Cet appel à projets en vue de participer à une résidence s’adresse à tout photographe domicilié depuis au minimum deux ans en Fédération Wallonie-Bruxelles.  
La Commission “Arts plastiques” de Wallonie-Bruxelles-International fait part de son avis sur la présélection proposée par Fotofabrik.   
Après discussion entre Fotofabrik & l’artiste concernant la période de résidence, une procédure de subventionnement sera lancée un mois avant le début de résidence de l’artiste.   
La subvention couvrira:

\* Deux mois de loyer à la résidence. L’artiste devra prouver que ce montant à bien été versé sur le compte de la résidence. Soit 2 x 600€ = 1 200€.  
\* Les frais de transport A/R : ceux-ci couvriront un double déplacement : l’A/R pour la résidence ET l’A/R pour l’exposition qui en découlera. A justifier également pour un montant maximum de 250€ par voyage aller/retour.

\* Un montant maximum de 300€ pour la production de l’exposition, à justifier également par l’artiste.  
\* Une avance de fonds d’un montant de 75% pourra être accordée à l’artiste.  
  
A la fin du séjour, l’artiste rédigera un rapport circonstancié de sa résidence. Ce rapport devra être accompagné de visuels.

**✧ Chaque artiste doit fournir avant le 14 Novembre 2016:**

- Une bio;

- Un Cv;

- Un texte expliquant sa démarche artistique « en général »;

- Un texte expliquant le projet que l’artiste veut développer lors de la résidence;

- Un pdf avec 15 à 20 images représentatives de sa démarche artistique.

Ces documents sont à faire parvenir par email - en français - à l’adresse info@fotofabrikblnbxl.eu

Vers la mi-décembre 2016, après réunion de la Commission, les 3 photographes sélectionnés seront avertis par Fotofabrik.